



**PROCÈS-VERBAL DE LA
COMMISSION DES JEUNES
Section Foot à 11**
Le 11 septembre 2026

Président : MAIGRET Patrick

Présents : DEALET Dominique, PELLEGRINELLI Pierre

AVENANT DU PV COMMISSION DES JEUNES DU 18 AOÛT 2026 :

- **Demande de dérogation concernant les rencontres pour la saison 2026-2027**

La Commission des Jeunes accorde au club de :

- **USAP BEAUVAIS : l'équipe U16 1 est autorisée à jouer les rencontres à domicile le samedi à 18h00**
- **USAP BEAUVAIS : l'équipe U17 1 est autorisée à jouer les rencontres à domicile le samedi à 18h00**
- **L'US BALAGNY : l'équipe U15 1 est autorisée à jouer les rencontres à domicile le samedi à 14h30**
- **L'US VILLERS ST PAUL : l'équipe U14 1 est autorisée à jouer les rencontres à domicile le samedi à 14h30**

Prochaine réunion sur convocation

Le Président et Secrétaire de séance : MAIGRET Patrick